

SOFTIMAT S.A.
Chaussée de Louvain 435 – 1380 Lasne
BE0421.846.862

Le/la soussigné(e) :
(nom complet de l'actionnaire) _____

Adresse complète de l'actionnaire : _____

Propriétaire de : _____ actions nominatives/au porteur/dématérialisées¹

de la société Softimat s.a./n.v., dont le siège social est sis à 1380 Lasne, Chaussée de Louvain 435, déclare instituer :

Madame – Monsieur¹ : _____ (nom complet)

pour mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, à l'effet de :

A. représenter l'actionnaire à l'assemblée générale extraordinaire de Softimat s.a., qui se tiendra le mardi 7 mai 2013 à 11h00 au siège social, Chaussée de Louvain 435 à 1380 Lasne, et de prendre part à toutes délibérations relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Réduction de capital par remboursement aux actionnaires

Proposition de réduire le capital par remboursement aux actionnaires à concurrence de 0,50 EUR par action, soit au total 3.154.719,50 EUR (par prélèvement en priorité sur le capital fiscal de la société) et modifications subséquentes des statuts.

Suite à la réduction proposée, le capital social sera par conséquent fixé à 21.345.050,67 EUR, représenté par 6.309.439 actions.

2. Réduction de capital par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres

Proposition de réduire le capital à concurrence d'un montant maximum de 3.000.000,00 EUR par le biais d'un nouveau programme de rachat d'actions propres.

Proposition de donner autorisation au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter de la publication de la décision de l'assemblée aux Annexes du Moniteur Belge, d'acquies en Bourse ses actions propres pour un prix compris entre EUR 1 et EUR 20 par action et ce, en exécution de la décision de l'assemblée de réduire le capital social à concurrence d'un montant maximum de 3.000.000,00 EUR.

Cette proposition comprend également la proposition de conférer au conseil d'administration le pouvoir d'accomplir toutes formalités en vue de faire constater les réductions de capital résultant des rachats d'actions qu'il effectuera en vertu de l'autorisation dont question ci-dessus.

3. Mise en conformité des statuts

Proposition de modification des statuts pour leur mise en conformité avec la Loi du 20 décembre 2010 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées.

4. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions prises et notamment la coordination des statuts.

B. Participer à toutes Assemblées Générales Extraordinaires ultérieures qui pourraient être tenues avec le même ordre du jour, d'émettre tous votes, d'adopter ou de rejeter tous amendements, de signer tous actes, procès-verbaux et listes de présence, de faire toutes déclarations, de se substituer à :

C. En général, de faire tout ce qui est utile ou nécessaire, même si non expressément indiqué aux présentes.

¹ Biffer la mention inutile

